



Crédit photo : Ph. Graindorge, GERPHO



Les enjeux

Un profil commun d'éleveur en marais

- ❑ Une agriculture spécialisée dans l'élevage bovin : viande ou laitière
- ❑ De très grandes exploitations : **140 ha.**



❑ Des systèmes très herbagers pour la fauche et le pâturage

❑ Un fort engagement en MAE (**88% chez les jeunes agriculteurs**)



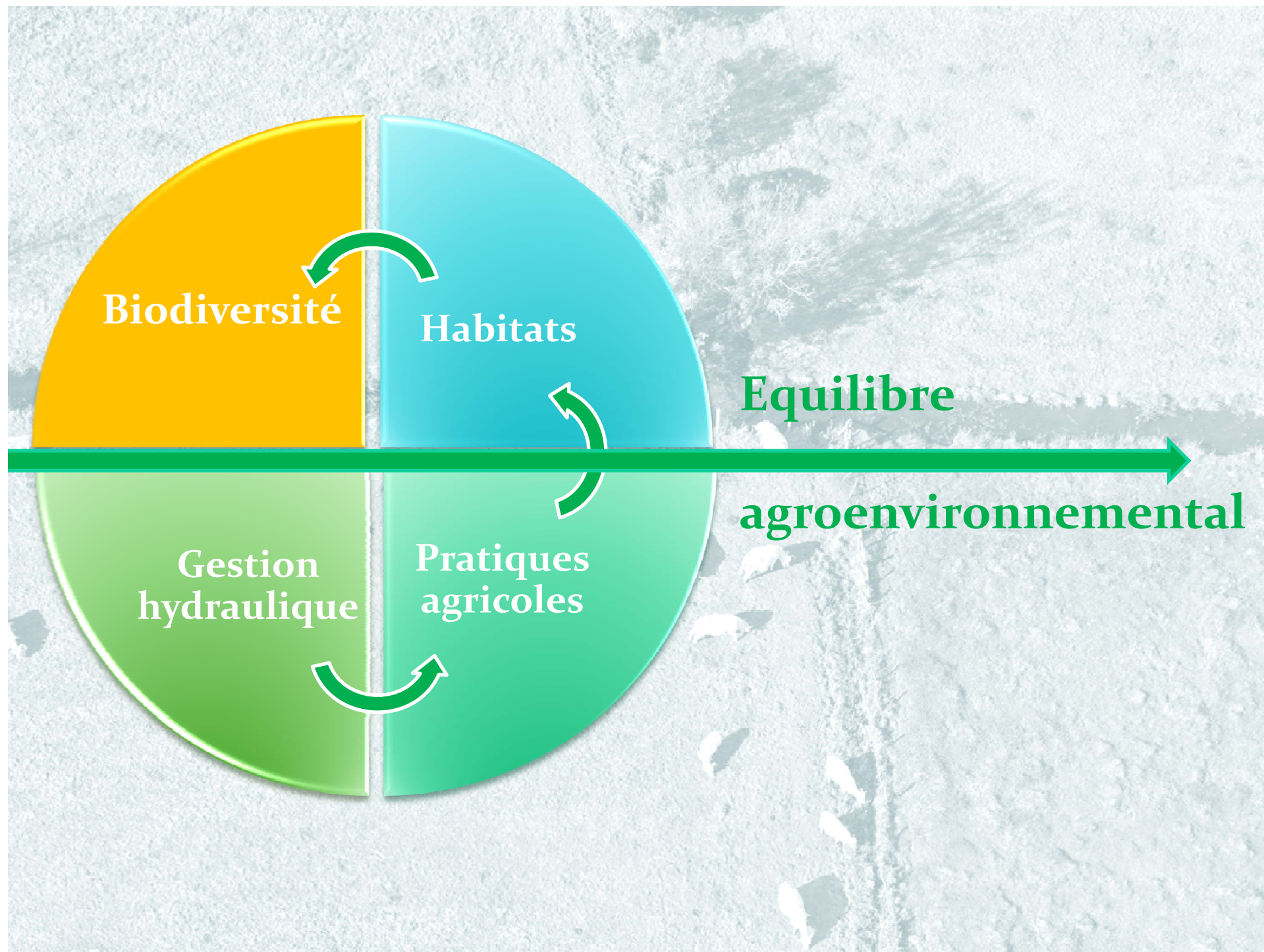
Des différences entre les deux rives :



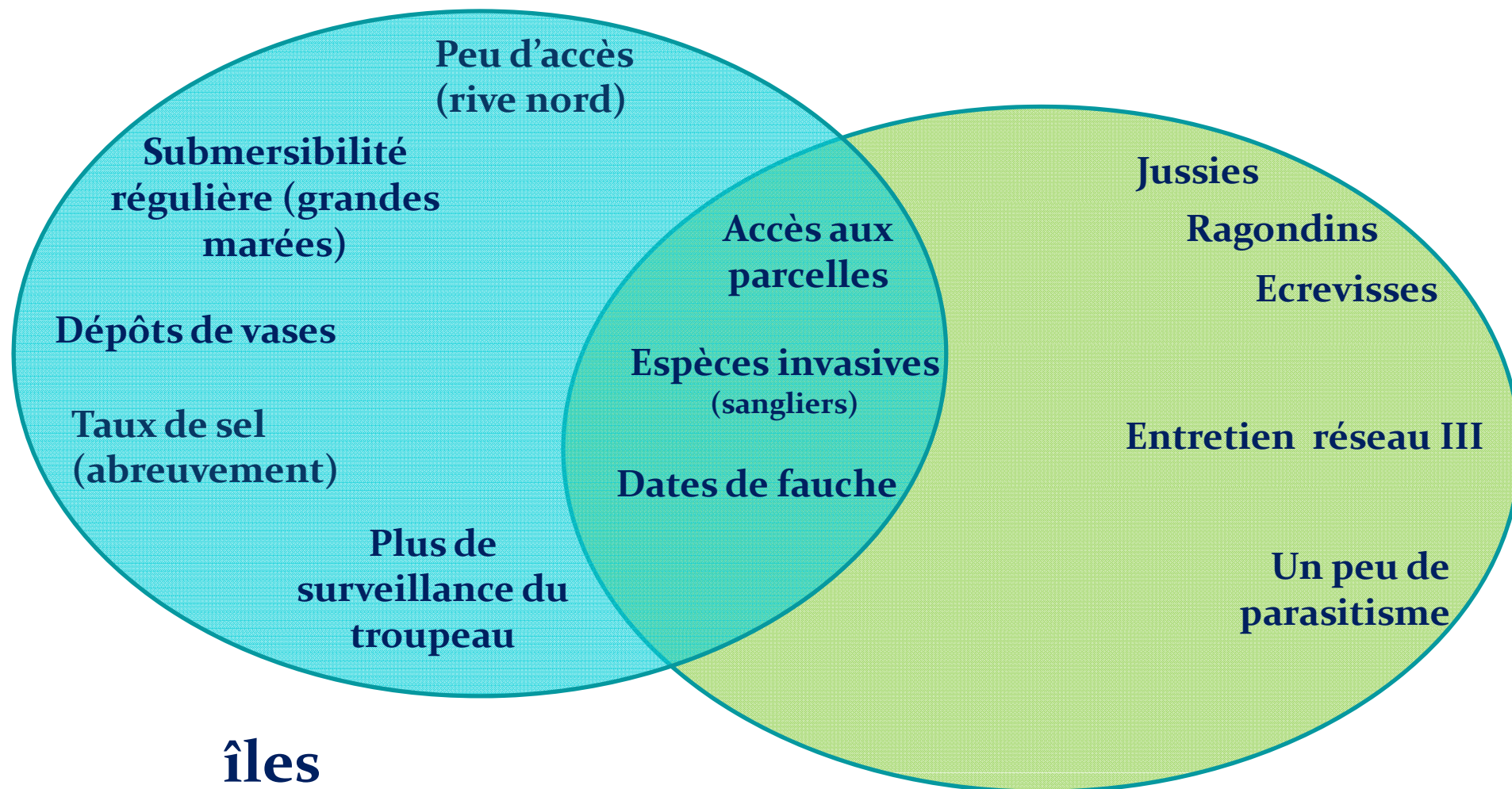
Rive nord : exploitations plus herbagères, axées production de viande mais activité laitière non négligeable car beaucoup d'exploitations mixtes.



Production laitière plus marquée en rive sud avec des exploitations plus diversifiées avec des parts de cultures plus importantes.



Un territoire en équilibre précaire



Peu de conflits d'usages

Enjeu n°1



Maintenir l'équilibre agroenvironnemental

❑ Spécificité « herbagère » des exploitations + gestion hydraulique = un rôle majeur et incontournable dans la gestion et la préservation des prairies de ce grand territoire (Natura 2000,...)

❑ Pratiques agricoles (fauche et pâturage) = maintien des fonctionnalités de ces zones humides à savoir :

✓ la **fonction hydraulique** : expansion des eaux des grandes marées et des bassins versants

✓ la **fonction biologique** : reproduction d'espèces, continuité écologique avec les bassins versants (porte d'entrée),...

✓ la **fonction qualité de l'eau** : épuration / prairies + réseau hydraulique (filtration, assimilation des nutriments par la végétation).



Enjeu n°2



Soutenir cette agriculture de marais

❑ Pérennité des MAET = enjeu majeur pour maintien de ce type d'agriculture (limite des contractualisations à 5 ans et l'absence de dispositif à plus long terme).

➔ Intérêt des mesures agroenvironnementales. Aucune analyse socio-économique des exploitations mais un chiffre : 78 % d'exploitations engagées en MAE !

❑ Transmissibilité des exploitations dans les années à venir.

➔ Environ 50 % des agriculteurs sont en individuel, ¼ des exploitations sont gérées par des éleveurs de plus de 55 ans, ...

Enjeu n°3



Conforter les enjeux environnementaux

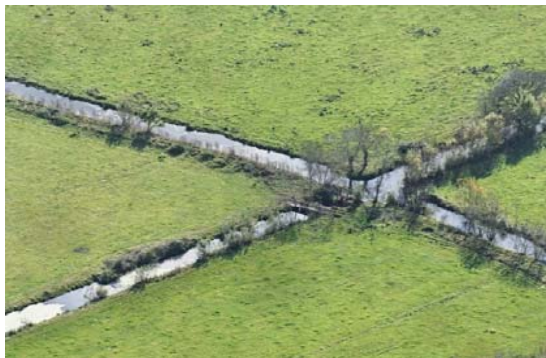
- ❑ Maintenir la forte dynamique locale autour de ce dispositif = un outil incontournable pour le maintien de ces zones humides et de leur enjeux environnementaux à l'échelle de ce grand territoire.

➡ Un fort taux de contractualisation des MAE (environ 66 % des prairies)

- ❑ Inciter une évolution de certaines mesures pour garantir un socle intéressant pour la biodiversité pour avoir des effets seuils positifs sur le terrain.

➡ Un taux de contractualisation des mesures à forts enjeux biodiversité limité à 30 % avec une tendance à la baisse en 2012.

Enjeu n°4



Crédit photo : Ph. Graindorge, GERPHO

Développer une approche territoriale

- ❑ Inciter une plus grande transversalité dans les différents programmes (MAE, CTMA, CRBV,...)



Gestion collective de l'eau, clé de voûte de ces territoires.
Nécessité d'intégrer le complexe douve-prairie.

- ❑ Accès aux parcelles « parent pauvre » de ces dispositifs.



Nombre de levées, de chemins ou de passerelles en mauvais état par manque de moyens pour entretien ou confortement, notamment sur les îles.



Crédit photo : Ph. Graindorge, GERPHO



Perspectives



10 propositions pour agir

- ① Faire connaître cette agriculture de marais & ses spécificités
- ② Soutenir une mesure MAET « éleveur en zones humides »
- ③ Maintenir les pratiques sur les îles de Loire
- ④ Un dispositif « Rôle » à adapter
- ⑤ Inciter à une contractualisation de l'ensemble des mesures/enjeux environnementaux
- ⑥ Lutter contre les espèces invasives
- ⑦ Suivre l'efficacité des actions sur le terrain
- ⑧ Développer l'animation
- ⑨ Améliorer la connaissance sur les pratiques agricoles
- ⑩ Réfléchir à la transmissibilité des exploitations

1 Faire connaître cette agriculture de marais & ses spécificités :

- ❑ Présentation de l'étude auprès des collectivités et des exploitants lors de réunions d'informations locales (25 mars 2013)
- ❑ Une nouvelle plaquette du panoramique Marais estuariens sur la « ferme estuaire », en 2013.



2 Soutenir une mesure MAET « éleveur en zones humides »



- ❑ Dans la future programmation de développement rural (2014-2020), proposer une mesure « système » pour soutenir l'agriculture en marais en tenant compte du maintien de l'équilibre pâturage-fauche et des contraintes (inondabilité, faible productivité des prairies, surveillance des troupeaux, ...).

③ Maintenir des pratiques sur les îles de Loire



Île Pipy

Crédit photo : Ph. Graindorge, GERPHO

Les îles représentent un territoire à part de 5 500 ha ...

- ❑ Intérêt d'une gestion collective afin de répondre aux problématiques d'abreuvement, d'accès, d'érosion,...

- ❑ Maintenir un équilibre avec les autres activités (chasse, naturalistes,...),

- ❑ Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydraulique et les problèmes actuels en lien avec la Loire (vase, sel, ...)

- ❑ Evaluer les conséquences du changement climatique.

- ✓ Quelle augmentation des fréquences de submersibilité ?

- ✓ Quelle évolution des prairies ?

- ✓ Quelles contraintes agricoles ?



Île de la Maréchale

Crédit photo : Ph. Graindorge, GERPHOo

4 Un dispositif « Rôle » à adapter



Très forte baisse des effectifs de rôle

- ❑ De nouvelles pratiques (bandes refuges, dates très tardives) et un nouveau sous-périmètre « rôle » autour de ses dernières populations.

5 Inciter à une contractualisation de l'ensemble des mesures/enjeux environnementaux

Bocage /haies/ haut schorre/ prairies oligotrophes,



6 Lutter contre les espèces invasives



Des difficultés d'interventions réelles (efficacité, moyens, ...)

- ❑ Nécessité d'une cohérence des actions pour augmenter leur efficacité (battues aux sangliers, piégeage,...) et de mesures préventives (information, modifications de pratiques) notamment pour la jussie terrestre (MAE).

7 Suivre l'efficacité des actions sur le terrain

Un déficit de connaissances de l'incidence ou du rôle de certaines pratiques sur la biodiversité : diversité floristique, richesse en invertébrés,...

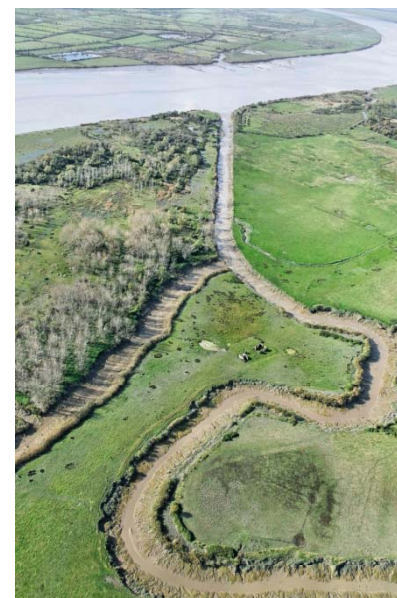
❑ Mettre en place des sites de référence pour construire un dispositif d'évaluation de la pertinence des MAE avec différents partenaires (Conservatoire botanique, LPO,...).

8 Développer l'animation

❑ Définir les cahiers des charges des nouvelles mesures à intégrer dans le projet agro-environnemental du territoire,

❑ Proposer des diagnostics individualisés aux exploitants (LPO, chambre d'agriculture,...) pour proposer des programmes de mesures adaptées aux enjeux des territoires/exploitation,

❑ Assurer une mise en cohérence entre les différents programmes sur le terrain (CRBV, CTMA,...) notamment pour l'entretien de la végétation, la lutte contre la jussie, le curage des différents réseaux, ...



Crédit photo : Ph. Graindorge, GERPHO

9 Améliorer la connaissance sur les pratiques agricoles

- ❑ Identifier des « exploitations de référence » pour approfondir la connaissance des pratiques en milieux prairiaux (valeur fourragère, liste d'espèces,...)
- ❑ Elaborer des fiches techniques à destination des autres éleveurs de marais synthétisant les connaissances environnementales, techniques, économiques et sociologiques acquises.
- ❑ S'appuyer sur ces « exploitations de référence » pour communiquer en direction de l'ensemble des acteurs présents sur le marais.



10 Réfléchir à la transmissibilité des exploitations

- ❑ Développer une animation particulière sur la base des dispositifs de transmission déjà existants (commission avec le Conservatoire du Littoral, groupes territoires initiés par la chambre d'agriculture, Répertoire Départ Installation).



Crédit photo : Ph. Graindorge GERPHO



Merci de votre attention